



AVIS PUBLIC

Grille de tarification 2025 Centre de récupération et de gestion des déchets de La Nouvelle-Beauce (CRGD) situé au 10, route Boulet à Frampton

Les tarifs excluent les redevances imposées par le Gouvernement du Québec édicté par le règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination des MR, soit de 34 \$/TM en 2025. Seules les municipalités membres du LET de Frampton ainsi que les industries, commerces et institutions du territoire de la MRC de La Nouvelle-Beauce seront autorisés à venir disposer leurs MR au CRGD.

- MR des municipalités membres	136 \$/TM
- MR des industries, des commerces et des institutions des municipalités membres	151 \$/TM
- MR contenant de l'amiante	192 \$/TM
- Sols contaminés, plantes envahissantes, bois créosoté	192 \$/TM
- Boues municipales	192 \$/TM
- Boues industrielles	252 \$/TM
- MR contenant des fines de gypse	1 000 \$/TM
- Animaux morts autorisés	2 000 \$/TM
- Tubulures acéricoles avec broches (redevances non applicable)	380 \$/TM
Coûts des matières de recouvrement et construction de chemin d'accès¹	
- Matériaux de recouvrement	30 \$/TM
- Sols contaminés	200 \$/TM
Surcharge aux coûts d'élimination pour certaines matières	
- MR nécessitant un enfouissement particulier	+ 60 \$/TM
- MR ayant une voie de valorisation (résidus verts, tubulure acéricole, carton, bois, etc.)	+ 60 \$/TM
- Matériaux de faibles densités ²	+ 150 \$/TM
Coût des services	
Pesée de camions	32 \$ + taxes
Déglçage et nettoyage de boîtes de type roll-off	52 \$ + taxes
Ouverture du CRGD au-delà des heures d'ouverture ³	110 \$/30 minutes

¹ Une redevance partielle de 11,33 \$/TM s'applique

² Matières ayant une densité moyenne moins que 90 kg/m³

³ Une demande doit être faite auprès du CRGD qui se réserve le droit de refuser l'extension des heures

Les matières acceptées au lieu d'enfouissement technique sont:

Tous les déchets solides répondant à la définition du règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles (REIMR).

Heures d'ouverture :

Les heures de réception des MR au CRGD sont :

Du lundi au jeudi : 8 h 30 à 16 h 30

Le vendredi : 8 h 30 à 12 h

Fermeture lors des jours fériés :

En 2025, le CRGD sera fermé les jours fériés suivants :

- | | |
|---------------------------------------|---------------------------------|
| 1. Mercredi 1 ^{er} janvier : | Jour de l'An |
| 2. Vendredi 18 avril : | Vendredi Saint |
| 3. Lundi 19 mai : | Journée nationale des Patriotes |
| 4. Mardi 24 juin : | Saint-Jean-Baptiste |
| 5. Lundi 1 ^{er} septembre : | Fête du Travail |
| 6. Lundi 13 octobre : | Action de grâces |
| 7. Jeudi 25 décembre : | Noel |



Nancy Labbé
Directrice générale
et greffière-trésorière

